

** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 05/06/2023 à 11:06 **

Ref : CN772

Durée : 2 jours

Tarif : 1 200 €HT

Le concours

Le concours est une procédure de passation de marchés de prestations intellectuelles conclus dans certains domaines à savoir, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture, l'ingénierie, les traitements des données... (Article 38 du Code des Marchés Publics). L'objet d'une procédure de concours est en lui-même limité, puisqu'il ne s'agit que de la fourniture d'un plan ou d'un projet. Cette procédure formalisée permet, après une mise en concurrence de plusieurs candidats, la désignation d'un ou plusieurs lauréats dont l'un d'eux se verra attribuer, au final, un marché d'exécution. Ce programme tient compte des nouvelles mesures directives 2014/25 et 2014/24 et du projet d'ordonnance concernant les marchés publics, publiés en 2014.

Objectifs de la formation

Identifier le cas de recours à la procédure de concours. Gérer les différentes phase de passation d'un concours. Connaître et maîtriser cette procédure.

Programme de la formation

JOUR 1

Le concours peut être ouvert ou restreint

- L'implication pour l'entreprise
- Prendre en compte le caractère ouvert ou restreint du concours
- Prendre en considération l'intervention d'un jury de concours
- Intégrer le coût de la participation à ce type de procédures
- Le système d'acquisition dynamique
- Les délais de procédure pour les pouvoirs adjudicateurs et pour les entités adjudicatrice

L'identification de l'acheteur

- Le rôle du pouvoir adjudicateur

- Le rôle de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)
- Établir un programme fonctionnel
- Traduire les analyses du besoin en cahier des charges
- La transformation du cahier des charges fonctionnel en CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)
- Inclure la possibilité de variantes
- La conception du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) avant procédures
- La rédaction du RC (Règlement Consultatif)
- Rédaction et le contenu de l'AAPC (Avis d'Appel Public à la Concurrence)
- Les critères de sélection de candidatures et du choix des offres



JOUR 2

- Les point essentiels de RC
- Le lancement de la procédure
- L'organisation de l'AAPC
- Le support délai
- L'invitation à la participation au concours
- L'organisation des différentes phases
- La réception des propositions finales
- Les solutions proposées par les candidats
- Les complément d'information sur l'offre
- L'analyse des offres
- Les critères de choix
- La difficulté de l'appréciation
- L'attribution du marché
- La mise au point du marché avec le candidat retenu
- Les modalités d'indemnisation des participants (primes et rémunération)

Public

Élus, acheteurs, cadres, collègues de maîtres d'œuvres ou toute personne intervenant dans le cadre des procédures de concours.

Pré-requis

Connaître les bases des marchés de maîtrise d'oeuvre et la réglementation des marchés publics.

Méthodes pédagogiques

La formation est décomposée en séquences qui respectent une progression pédagogique et agissent sur les trois niveaux d'apprentissage : savoir, savoir-faire et motivation. Notre approche alterne apports théoriques, exercices pratiques et/ou études de cas utilisant des méthodes d'animation actives et permettant une meilleure compréhension des concepts et une appropriation accélérée. Tous les cas pratiques seront adaptés à votre contexte.